

RYTHMES SCOLAIRES

TERRITORIALISATION, ANNUALISATION ET INEGALITES !

Union
de
Solidaires

éducation
Sud93

UNE MÉTHODE INACCEPTABLE :

UNE PSEUDO CONCERTATION

En juin 2017, le ministère a présenté un décret dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires. **Celui-ci n'abroge pas cette réforme** mais l'aménage, en rendant possible l'organisation de la semaine sur 4 jours. Pour cela, les mairies doivent faire une demande de dérogation en consultant obligatoirement les conseils d'école mais sans avoir pour autant à en suivre la majorité des avis émis. Il suffit d'UNE seule demande conjointe entre la municipalité et UN conseil d'école pour que cette proposition soit retenue par la municipalité et imposé à l'ensemble de la ville. C'est le DASEN qui valide ensuite cette nouvelle proposition d'organisation.

Les consultations ont été conduites différemment d'une commune à l'autre avec des votes en conseil d'école auxquels ont été associés : réunions publiques, questionnaires transmis aux familles, vote consultatif à l'ensemble de la population.

On peut constater que si les modalités de consultations ont été différentes selon les communes, elles ont toutes en commun celui d'un non-choix, entre 4 jours et 4 jours et demi sans aucune alternative sur les horaires qui sont imposés de fait par les municipalités.

Or **les pré-requis aux débats** auraient pu être :

- de dresser à minima un premier bilan de la réforme qu'il soit positif ou négatif sur l'organisation actuelle de la semaine et son impact sur les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des personnels concernés et sur les conditions de vie des familles.
- de connaître les points de vue de tous les personnels de l'école (enseignant-e-s, animateurs-trices, ATSEM, gardien-ne-s, agent-e-s de service ...);
- de resituer la problématique des rythmes scolaires dans une vision plus globale de l'école et des moyens qui lui sont attribués.

RÉFORMES PEILLON/ HAMON /BLANQUER :

POUR SUD ÉDUCATION C'EST TOUJOURS NON !

SUD Éducation a combattu la réforme Peillon/Hamon des rythmes scolaires et nous continuons à revendiquer l'abrogation de la réforme Peillon sur les rythmes scolaire et son remplacement par une autre réforme, radicalement différente, dans l'intérêt des élèves, des personnels et de l'école.

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- la réduction des effectifs par classe ;
- une réflexion sur l'année scolaire, l'alternance travail- vacances ;
- des programmes dont le contenu laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche ;
- la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives ;
- la différenciation entre le temps de travail des PE (professeurs-e-s des écoles) devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves (18h devant élèves + 6h de concertation, travail en équipe...) sans porter en atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif ;
- plus de PE que de classe, plusieurs PE par groupe d'élèves, renforcement du travail en équipe, regards croisés sur les élèves et les pratiques ;
- la différenciation de l'organisation du temps et des activités scolaires selon l'âge des enfants ;
- une formation à la hauteur des attentes des personnels.

LE BILAN DE SUD ÉDUCATION 93 !

Un bilan catastrophique

Cette réforme des rythmes scolaires est un échec manifeste. Elle a été contestée de toute part. Le bilan est catastrophique tant pour les enseignant-es que pour les élèves : emploi du temps aléatoire, amplitude horaire augmentée, confusion entre périscolaire et scolaire, municipalité intrusive avec les PEDT, fatigue accrue pour les élèves et les personnels.

Économies et inégalités : la territorialisation, pas question !

A force de dérogations et de multiples aménagements territoriaux, qui ont surtout visé à faire faire des économies aux collectivités locales pour l'organisation des activités périscolaires, cette réforme a semé une grande confusion sans bénéfice ni pour les élèves ni pour les personnels, bien au contraire.

Des adaptations au calendrier scolaire

Au delà du débat sur les 4 jours ou 4 jours et demi, ce texte est une énième déréglementation qui renouvelle les possibilités d'allègement des semaines en raccourcissant les vacances et en créant un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels comme c'est déjà le cas pour les remplaçant-e-s. Cela permet aux communes d'adapter le calendrier des vacances scolaires et renforce la territorialisation de l'école au détriment de l'égalité des élèves et des personnels sur le territoire. Ce nouveau décret dérogatoire ne peut qu'accroître les différences territoriales et les inégalités.